

La mise en place d'Activités Sportives pour une personne en situation de Handicap

Romain DORANGE
Maîtrise STAPS Mention APA
Educateur « Chartres Handisport et Loisirs »

- **I/ Généralités**

- 1. Les Différentes fédérations

- 2. Les différents Handicaps

- 2.1. La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)

- 2.2 la Fédération Française Handisport (FFH)

- **II/ Les différents types d'Activités Sportives**

- 1. Activités Physiques et sportives Spécifiques

- 2. Activités Physiques et sportives avec création d'une section

- **III/ Les Formations**

- **IV/ Que dire ? que faire ?**

I/ Généralités

1. Les Différentes fédérations

- Il existe 2 fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps :
La Fédération Française du Sport Adapté (handicap mental et troubles psychiques, troubles de l'adaptation), **la Fédération Française Handisport** (handicap moteur et visuel et auditif).
Toutes deux sont multisports et totalisent environ 60 000 licenciés (42 000 FFSA, 18 000 FFH).
- Cependant, Les athlètes handicapés s'entraînent régulièrement avec leurs homologues valides, et certains d'entre eux visent la participation aux compétitions "normales". "Il faut rapprocher ces deux mondes : c'est le meilleur moyen d'apprendre à accepter les différences, tout en cultivant l'esprit de compétition", explique Gérard Masson, le président de la Fédération française handisport.
- => On trouve de plus en plus de compétiteurs rejoignant les fédérations « valides » pour y pratiquer leur passion.

2. Les différents Handicaps

2.1. La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)

- **Les personnes handicapées mentales**

Personnes ayant une déficience ou un retard mental. La déficience intellectuelle se mesure habituellement en utilisant la méthode du quotient intellectuel (QI). On distingue ainsi les déficients légers (QI de 65 à 80), les déficients moyens (QI de 50 à 65/70), les déficients sévères et profonds (QI inférieur à 50).

- **Les personnes ayant un handicap psychique, atteintes de troubles psychiques ou relevant du champ de la maladie mentale**

Personnes relevant du champ de la maladie mentale et/ou des troubles de la personnalité. La définition des troubles psychiques s'avère extrêmement délicate tant les troubles de la personnalité et leur relation avec les maladies psychiatriques sont multiples. La FFSA, dans ce cadre mal défini, peut accueillir des personnes avec des personnalités pathologiques (hystérique, narcissique, dépendante, antisociale, obsessionnelle, etc...).

- **Les personnes présentant des troubles de l'adaptation**

Cette catégorie de personnes recouvre de façon usuelle selon Faure tout un ensemble de perturbations de la conduite, qui n'appartiennent, ni à la maladie (psychose, névrose), ni à un déficit (sensori-moteur ou intellectuel). Ces personnes peuvent présenter une émotion excessive, de l'instabilité, des difficultés relationnelles importantes qui posent des problèmes de tolérance au milieu dans lequel elles vivent.

2.2 la Fédération Française Handisport (FFH)

- **Les personnes handicapées visuels**

Définition pour l'OMS (Bangkok de 1992 rapporté dans "Vision 2020 et Basse Vision dans le monde. Problèmes, défis et solutions. Points de vue, Ed by Essilor, n°57, p 13-17 2007 Resnikoff S.") : une personne ayant une **basse vision** est une personne qui a une déficience de la fonction visuelle qui persiste après traitement et/ou correction d'une amétropie, et qui a une acuité visuelle inférieure à 3/10, ou bien un champ visuel de moins de 10° à partir du point de fixation.

- **Les personnes handicapées moteurs**

Atteinte de gravité variable d'un ou plusieurs membres qui atteint la mobilité des membres

Origines : congénitale ou néonatale, maladies, accidents

- **Les personnes ayant une déficience auditive**

Inexistence ou perte à des degrés variables de l'acuité auditive dès la naissance ou au cours de la vie.

II/ Les différents types d'Activités Sportives

- 1. Activités Physiques et sportives Spécifiques

Ex: Le Torball

Sport adapté aux personnes en situation d'handicap visuel



Ex2: Le Foot-Fauteuil

Sport adapté aux personnes en situation d'handicap moteur



- 2. Activités Physiques et sportives avec création d'une section

Ex: Basket Fauteuil



=>Le principe est le même que pour le basket-ball classique, la parquet et la hauteur du panier restant les mêmes, tandis que règles du jeu ne sont que très légèrement adaptées.



Ex : Escrime

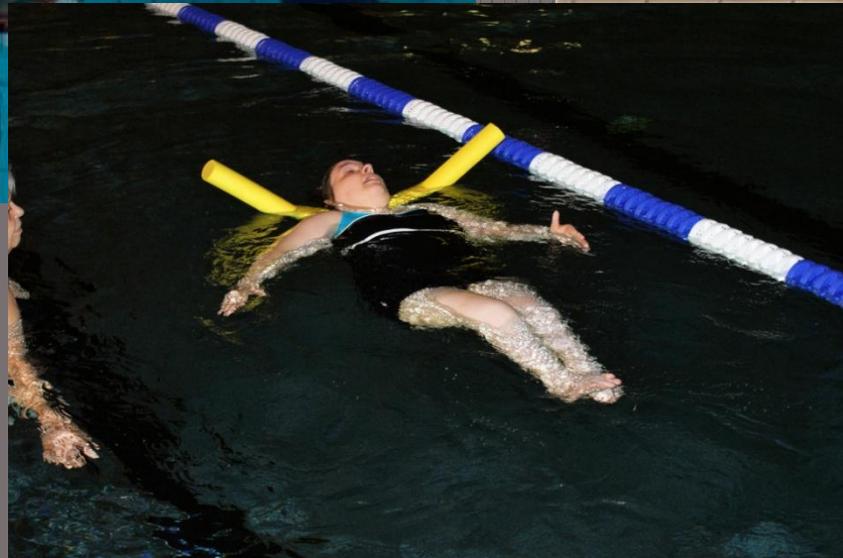
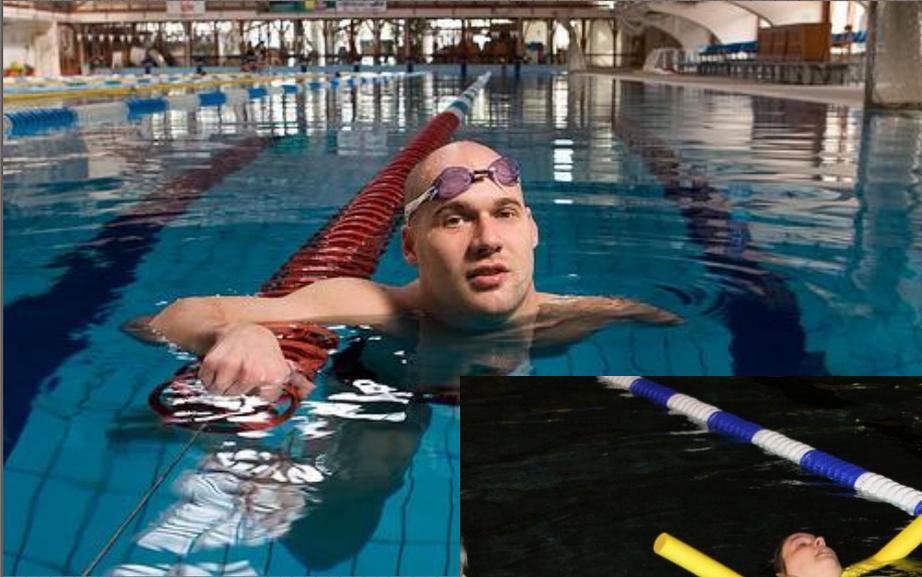


L'escrime handisport est le même sport que pour les valides sauf qu'il se pratique dans un fauteuil roulant qui est pourtant immobilisé ! (La raison pour les chaises roulantes est historique.). Les chaises sont retenues dans des "rails" spéciaux afin d'éviter les risques de chute et ensuite fixées à une distance déterminée par la longueur du bras le plus court.. Les mêmes règles de combat s'appliquent à part quelques unes relatives aux fauteuils



- 3. Activités sportives et entraînement en commun possible
Le règlement est similaire avec quelques aménagements.

Ex: la Natation



Ex: Le tennis de Table



Depuis 2005, lorsqu'un joueur en fauteuil pratique dans une compétition valide, les joueurs valides doivent obligatoirement s'adapter aux règles de jeu fauteuil. (service sortant ou retro. interdit)

Ex: Tir Sportif



III/ Les Formations

Ils existent différentes formations pour:

- **des éducateurs sportifs** qui encadrent du public valide et qui souhaitent accueillir et intégrer des personnes handicapées dans leur discipline (Certificat de Qualification Handisport - CQH),
- **des bénévoles** qui désirent s'investir dans le mouvement handisport (initiateur, arbitre...),
- **des entraîneurs handisport**, intervenant dans le cadre d'associations sportives affiliées à la fédération ou au sein d'établissements spécialisés (Diplôme d'Etat « perfectionnement sportif » - DEJEPS)

La refonte des formations d'État a vu la mise en place de nouvelles formations : le Certificat de Spécialisation (CS, niveau 4) le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS, niveau 3) spécialité « perfectionnement sportif » mention « Handisport » organisé par le FFH et le Diplôme d'État Supérieur (DESJEPS, niveau 2).

IV/ Que dire ? que faire ?

- Se mettre à la portée du regard
- Questionner pour connaître les besoins
- Marche possible ?
- Penser accessibilité
- Respecter rôle du chien assistance
- Veiller au bien être, confort